

CONSEIL SYNDICAL du 22 mars 2017 : COMPTE RENDU

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte, qui s'est réuni au château de Saint Mesmin, **le mercredi 22 mars 2017 à 14H00** a délibéré sur les points suivants :

Date convocation par email : Le 14 mars 2017

- Préambule :

Nomination du secrétaire de séance : **Philippe PAILLAT**

Vérification du Quorum : **OUI**

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 22 février 2017

Monsieur Bernard MILLET a noté que son intervention lors de ce dernier conseil syndical du 22 février dernier n'avait pas été rapportée sur le CR. Il souligne l'importance pour les élus de bien connaître le château, son histoire et ses activités passées via le personnel et sa directrice en place et propose aux membres du conseil syndical la mise en place dans les mois à venir d'une visite du monument avec la présence du cabinet d'architecture NIGUES.

Etaient Présents :

Mesdames Estelle GERBAUD, Sylvie RENAUDIN, Bérengère SOULARD, Marie-Christine BURCH.

Messieurs Dany GRELLIER, Philippe ROBIN, Thierry MAROLLEAU, Bernard MILLET, Philippe PAILLAT.

Etaient excusés : Michelle DEVANNE (Bon pour pouvoir donné à Marie-Christine BURCH) et Odile GATARD (Bon pour pouvoir donné à Philippe PAILLAT)

Etaient Absents : Messieurs Valentin JOSSE, François BON, Guillaume JEAN.

Ont assisté également : Monsieur Jean Daniel MENARD, Conseil Départemental de la Vendée, Monsieur Yves GASSOT, Conseil départemental des Deux-Sèvres, Madame Véronique SORIN, Communauté d'agglomération du bocage bressuirais, Monsieur Vincent LERMITTE, Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

A- GESTION&ADMINISTRATION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Approbation du compte administratif 2016

Le Conseil Syndical réuni sous la vice-présidence de Dany GRELLIER, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame Sylvie RENAUDIN, Présidente du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, comme suit,

BUDGET PRIMITIF 2016

INVESTISSEMENT RECETTES PREVU

INVESTISSEMENT DEPENSES PREVU

321 500 €	321 500 €
FONCTIONNEMENT RECETTES PREVU	FONCTIONNEMENT DEPENSES PREVU
321 000 €	321 000 €

1° Lui donne acte de la présentation faite du **compte administratif 2016**, lequel, peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

INVESTISSEMENT DEPENSES EMIS	INVESTISSEMENT RECETTES EMIS	FONCTIONNEMENT DEPENSES EMIS	FONCTIONNEMENT RECETTES EMIS
0 €	74 211.11 €	299 216.72 €	215 171.26 €

L'exécution budgétaire de l'année 2016 se solde par :

- un excédent de la section d'investissement de **74 211.11 €**
- un déficit de la section de fonctionnement de **- 84 045.46 €**

2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Approbation du Compte de Gestion 2016, dressé par Mr Michel JAMET, receveur.

Le Conseil Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Syndical,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Le conseil syndical réuni sous la présidence de **Madame Sylvie RENAUDIN**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2016**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2016**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015 R001 (BP inv. 2016)	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	149 082,87 €		74 211,11 €	0,00 €	0,00 €	223 293,98 €
				0,00 €		
FONCT	154 629,91 €	33 629,91 €	-84 045,46 €	Recettes		36 954,54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2016	36 954,54 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		17 854,54 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		19 100,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		17 854,54 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2016	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2017

L'exercice comptable 2017 s'établit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Les participations pour 2017 seront les suivantes :

Fonctionnement :

- Département des Deux-Sèvres.....30 000 €
- Département de la Vendée30 000 €
- Communauté de Communes du Pays de Pouzauges7 500 €
- Communauté d'Agglomération Bocage Bressuirais7 500 €

Le complément de 45 000 euros sera versé pour les deux communautés (Agglo2B et pays de Pouzauges) par l'intermédiaire de subventions fléchées.

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2017		RECETTES FONCTIONNEMENT 2017	
Chap 011 Charges à caractère général	97 760,00 €	70 Ventes de produits	100 800,00 €
60- Achats et variations stocks	21 850,00 €	Droits d'entrée du Château	82 800,00 €
61- Services extérieurs	57 800,00 €	Vente boutique/ locations diverses	18 000,00 €
62- Autres services extérieurs	18 060,00 €		
63 - Impôts taxes et versements	50,00 €		
Chap 012 Charges de personnel	119 294,36 €		
62 - Autres services extérieurs	0,00 €		
63 - Impôts taxes et versements	1 400,00 €		
64 - Charges de personnel	117 894,36 €	74 Dotations, subventions et participations	75 000,00 €
Chap 042 Transferts entre section	22 845,64 €		
68 - Dotations aux amortissements	22 845,64 €		
22- dépenses imprévues	0,00 €		
Sous total fonctionnement	239 900,00 €	74731 Participations statutaires Départements	60 000,00 €
		Conseil Départemental de la Vendée	30 000,00 €
		Fonctionnement :	30 000,00 €
		Investissement	0,00 €
		Conseil départemental des Deux Sèvres	30 000,00 €
		Fonctionnement :	30 000,00 €
Chap 023		Investissement :	0,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	74751 Participations statutaires Groupements de collectivités	15 000,00 €
		Agglo. 2B	7 500,00 €
		Com.de Communes Pays de Pouzauges	7 500,00 €
Sous total	0,00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	19 100,00 €
		748 Autres subventions et participations	45 000,00 €
TOTAL DEPENSES	239 900,00 €	TOTAL RECETTES	239 900,00 €

Budget Investissement 2017

INVESTISSEMENT DEPENSES 2017	BP 2016 voté	2016 Réalisé	BP2017	INVESTISSEMENT RECETTES 2017	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
Progr. 1027: Bilan sanitaire /Etude/visite	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	Progr.1027 : Bilan sanitaire /Etude/visite	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 :Frais d' Etudes et de recherche	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	1321 : Autres subventions Etat/ DRAC	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Progr. 1028 : Local technique (urgence1)	315 500,00 €	0,00 €	315 500,00 €	Progr. 1028 : Local technique (urgence 1)	87 200,00 €	0,00 €	153 196,00 €
2031 : Frais d'études et de recherche	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	1321 : Autres subventions Etat/ DRAC	87 200,00 €	0,00 €	87 200,00 €
2313 : Constructions	303 500,00 €	0,00 €	303 500,00 €	1322 : Région Pays de la Loire			31 846,00 €
				1322 : Région Nouvelle Aquitaine			34 150,00 €
Progr. 1029: Cour intérieure eaux pluviales (urgence2)	0,00 €	0,00 €	94 000,00 €				
2031			10 000,00 €	040 : Transfert entre section	29 948,13 €	29 948,13 €	22 845,64 €
2313			84 000,00 €	28 - Amortissements	29 948,13 €	29 948,13 €	22 845,64 €
21: Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €				
2135 : Installations générales			1 500,00 €	R 001 : Solde d'exécution reporté	149 082,87 €		223 293,98 €
2183 : Matériel de bureau et informatique			2 000,00 €	1641 : Emprunts et dettes assimilées	11 139,09 €		
2184 : Mobiliers			1 000,00 €				
				10 Fonds divers	44 129,91 €	44 262,98 €	20 354,54 €
20: Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10222 : FCTVA (budget 2015)	10 500,00 €	10 633,07 €	2 500,00 €
205 : Immobilisations incorporelles				1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	33 629,91 €	33 629,91 €	17 854,54 €
020 dépenses imprévues	3 000,00 €		2 690,16 €	Départements des Deux-Sèvres et Vendée	0,00 €		0,00 €
Dépenses imprévues	3 000,00 €		2 690,16 €				
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2017	321 500,00 €	0,00 €	419 690,16 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2017	321 500,00 €	74 211,11 €	419 690,16 €

Le vote du budget 2017 a été voté de la manière suivante :

Membres en exercice : 12	Abstention : 1
Membres présents : 9	Pour : 8
Suffrages exprimés : 9	Contre : /

STATUTS : Modification

A ce jour et au vu des statuts du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin, quatre structures sont actuellement membres statutaires du Syndicat Mixte : Les conseils départementaux Vendée et Deux-Sèvres, la communauté de communes du Pays de Pouzauges et la communauté d'agglomération du bocage bressuirais.

L'article 7 stipule :

Tous les membres du Syndicat Mixte contribuent aux dépenses de celui-ci. Les participations des membres sont définies par le comité syndical sur les bases suivantes :

1. Seuls les départements participent au financement des actions décrites au 1° et au 2° de l'article 2 des présents statuts et aux dépenses de la section d'investissement. Les dépenses correspondantes sont réparties à parts égales entre les départements.
2. Tous les membres du Syndicat Mixte participent aux dépenses relevant du 3° de l'article 2 des présents statuts et de la section de fonctionnement du budget du Syndicat, hormis le paiement des intérêts d'emprunts et les dotations aux amortissements, qui seront financés par les seuls départements. Les autres dépenses de la section de fonctionnement sont réparties en raison de 40 % pour chaque département et de 10 % pour chaque établissement public de coopération intercommunale. La participation des départements peut pour partie prendre la forme d'une mise à disposition de personnel.

Débat en séance :

Il s'agira au cours de l'année de continuer la réflexion sur les participations des membres statutaires (investissement et fonctionnement) et d'en modifier les statuts en conséquence.

NB : Il est rappelé que toutes les délibérations nécessaires à cette modification statutaire peuvent être prises de façon concomitante par l'ensemble des structures concernées.

SUPPRESSION POSTE TITULAIRE

Pour information : Afin de pouvoir supprimer le poste d'Amélie MATHE qui a quitté ses fonctions au château de Saint Mesmin le 26 février 2017, il est demandé de rédiger une saisine qui sera présentée en comité technique du centre de gestion, à Saint Maixent le 2 mai prochain.

Ainsi, le poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2e classe sera proposé à la suppression pour être remplacé en fonction des activités du château par des contrats saisonniers (en surcroît de travail).

TARIFS BOUTIQUE et e-BOUTIQUE 2017

Il est proposé de valider des nouveaux tarifs pour 2017 des produits de la boutique du Château de Saint Mesmin, qui seront mis en boutique sur site au château de Saint Mesmin et sur l'e-boutique du site Internet : www.chateau-saintmesmin.com

Carterie	€ TTC	Jeux	€ TTC
Carte postale aérienne&4 vues	1,00 €	Cheval bâton	26,00 €
Papeterie	€ TTC	Poupée	35,00 €
Stylo bille photo château	2,00 €	Marionnette Doigt set 3	20,00 €
Souvenirs	€ TTC	Marionnette Doigt set 5	30,00 €
Carte plaque postale princesse/chevalier	4,00 €	Marionnette main	20,00 €
Magnet photo château	4,00 €	Couronne	20,00 €
Couteau photo château	7,50 €	Gardien du trésor royal	17,00 €
Librairie, selon prix fixé par l'éditeur	€ TTC	Princesse avec rouet	6,00 €
Livre cocotte, les rois de France	10,00 €	Chevalier avec dragon	6,00 €
Jeux de table, taverne, dés médiévaux	15,80 €	Tribune avec alex super4	40,00 €
Les grands cuisiniers du Moyen-âge	19,00 €	Chevalier aigle + charrette	30,00 €
Carnet d'adresse médiéval	18,00 €	2 chevaliers noir + argent	8,00 €
Le jardin médicinal	14,50 €	Chevalier aigle + catapulte	30,00 €
L'art du potager en carrés	15,00 €	Valisette chevalier du dragon	23,00 €
Les jardins au moyen-âge	5,00 €	Chevalier du dragon noir	5,00 €
Alimentation au moyen-âge	5,00 €	Princesse avec éventail	5,00 €
Anne de Bretagne	5,00 €	Chambre de princesse	16,00 €
Moyen-âge	5,00 €	Valisette princesse	17,00 €
Guerre de cent ans	5,00 €	Princesse et servante	8,00 €
Christophe colomb	5,00 €	Princesse rose avec cheval	16,00 €
Jeanne d'Arc	5,00 €	Chevalier du lion impérial	19,00 €
De vinci	5,00 €	Sachet de billes	10,00 €
Musique/video	€ TTC	Dinette 11 pièces	12,00 €
Produits consommables	€ TTC	Dinette sur plateau	17,00 €
Béthoine officinale/produits conso	5,50 €	Loisirs créatifs	€ TTC
Guimauve	5,50 €	Maquette château petit format	5,00 €
Hysope officinal	5,50 €	Patarev Blister fée	17,00 €
Vaisselle	€ TTC	Kit Vitrail	20,00 €
Artisanat	€ TTC	Mobil vitrail princesses	20,00 €
Coffret bois 18x13x14	32,00 €	Sticker vitrail Petits princes	13,00 €
Savon	7,00 €	Tableaux pailletés Princesses	13,00 €
Textile	€ TTC	Costumes&Accessoires	€ TTC
Accessoires enfants	€ TTC	Cible pour flèches avec ventouse	12,00 €
Bijoux	€ TTC	Arbalète wiki avec 3 flèches + cible	35,00 €
		Restauration rapide	€ TTC
		Sucette	0,50 €
		Timbres selon prix en vigueur	€ TTC

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical valident la nouvelle tarification 2017 des produits de la boutique et e-boutique du Château de Saint Mesmin.

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

e-BILLETTERIE : NOUVELLE SOLUTION DE PAIEMENT « ONE SHOT PAY »

Open system est l'outil actuel de disponibilité et de réservation de « billetterie en ligne » du château de Saint Mesmin. Cet outil est cofinancé par l'agence départementale du tourisme des Deux-Sèvres (ADT79) et par le comité régional du Tourisme en Nouvelle Aquitaine.

Afin de permettre aux internautes le paiement en ligne sécurisé de la billetterie sur le site internet du Château de Saint Mesmin, l'opérateur Caisse d'Epargne via « SPPLUS » avait été retenu lors du conseil syndical en date du 25 novembre 2013. Pour rappel :

Année	Nombre transactions	Montant total ventes	SPPLUS			
			Abonnement 12€ TTC /mois	Commission 0,18€ TTC / transaction	TOTAL frais	TOTAL RECETTES
2014	17	358,50 €	144,00 €	3,06 €	147,06 €	211,44 €
2015	14	169,50 €	144,00 €	2,52 €	146,52 €	22,98 €
2016	18	345,50 €	144,00 €	3,24 €	147,24 €	198,26 €

Sur proposition de l'ADT 79, il est proposé un nouveau moyen de paiement appelé « One shot pay », dont les caractéristiques sont les suivantes :



Les PDM Open System intègrent le PAIEMENT UNIQUE

Le groupe Alliance Développement élargit son domaine de compétences avec la création d'un Agent d'Etablissement de Paiement entièrement dédié aux « Places de Marchés Touristiques » Alliance Réseaux / Open System.

One Shot Pay devient la première solution de paiement en ligne spécifiquement conçue pour la commercialisation touristique.

Une évolution majeure pour les « prestataires touristiques » :

- Sans frais d'ouverture ou d'abonnement
- Accessible aux particuliers comme aux professionnels
- Pas de souscription préalable d'un contrat de vente à distance avec une banque
- Pas d'engagement de durée
- Un espace en ligne dédié à la gestion et au suivi des flux financiers
- Solution compatible avec toutes les banques
- Règlement des montants par virements SEPA
- Intégration à l'ensemble des canaux de commercialisation
- Paiement sécurisé : protocole 3D-Secure, utilisation d'une plateforme PCI-DSS

Avec ce nouvel outil de paiement, les marges du château seraient plus confortables, comme suit :

Nouvelle avec One Shot Pay (SIMULATION)						
Année	Nombre transactions	Montant total ventes	One Shot Pay			
			Abonnement Gratuit	Commission 1,5% de la transaction	TOTAL frais	TOTAL RECETTES
2014	17	358,50 €	0,00 €	5,39 €	5,39 €	353,11 €
2015	14	169,50 €	0,00 €	2,54 €	2,54 €	166,96 €
2016	18	345,50 €	0,00 €	5,18 €	5,18 €	340,32 €

Proposition retenue

Les membres présents du Conseil Syndical valident le nouveau moyen de paiement sécurisé en ligne pour la e-billetterie intitulé « One Shot Pay ». Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

COMITE DE PILOTAGE : SUIVI

Réunion avec les 4 partenaires au CD 85 : le lundi 20 mars 2017 :

Validation des participations financières annuelles à parts égales pour les 4 membres statutaires en fonctionnement : à savoir 30 000 € chacun.

Une convention triennale sera mise en place (2017/2019)

La participation aux investissements sera abordée par la suite

Volonté de maintenir les activités du château et donc continuation du travail du COPIL, pour écrire le projet du château.

Recherche d'optimisation de la structure via des activités à mettre en œuvre : banquets médiévaux, MONA (contrat possible en service civique /Erasmus)

Bilan de la saison en septembre prochain et mesures à prendre.

Rappel de mutualisation d'activités avec les partenaires :

CD85 : Compagnie Outre Mesure, en résidence le dimanche 25 juin après-midi et mutualisation des achats boutique (via Tiffauges)

CD79 : Campagne d'affichage dans les abris bus pour cette résidence du 25 juin et travail de mutualisation des achats boutique (via Bougon)

Association Territoire Zéro Chômeurs à Mauléon (Monsieur Thierry Pain) : A la disposition du château si nécessaire.

Agglo2B : Concertation avec le conservatoire de musique / Journée du 25 juin 2017

Rappel: Réelle implication des élus dans cette nouvelle démarche de gouvernance pour accompagner le personnel du château.

- Proposition d'une visite du site en présence du cabinet NIGUES pour les investissements à venir (Mise en place d'un doodle)

DIVERS

- Demande de mise en place d'un festival de musiques actuelles : samedi 02.09.2017
- Pour des raisons de sécurité sur le site et aux abords, il n'est pas validé l'accueil du festival demandé.
- Proposition d'animations sur site (après-midi en hors saison) par une association sportive : Arts Martiaux Historique Européens (AMHE), basée à la Roche sur Yon.
- Accord de principe avec mise en place d'une convention de partenariat

FIN DE REUNION : 16H00